

Membres en exercice	10
Présents	9
Représentés	1
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

COMMUNE DE MARVAL
Haute-Vienne
Séance du Conseil Municipal
du 19 décembre 2025
Délibération n°84/2025
autorisant le Maire à engager, liquider et mandater
les dépenses d'investissement au Budget Communal

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 19 décembre 2025 à 10 h02 selon convocation en date du 12 décembre 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Rachel HAAG étant secrétaire de séance.

Présents : Dominique BERTRAND – Léa BLANC – Sylvain CASSORE – Pierre HACHIN – Rachel HAAG - Edith LEGER – Pierre MANDON – Renée PIRONNET – Jérôme SUET.

Absente excusée : Marie LINET donne pouvoir à Jérôme SUET

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : «...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RAR inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2025	Montant total à prendre en compte d = a + c
a	b	c	d = a + c	
D 20	22 150.00 €			
D 21	108 000.00 €			
D 23	434 000.00 €			
TOTAL				564 150.00€

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :
25 % = 141 037.00 €

Le Conseil Municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 141 037.00 € répartis comme suit :

Chapitre / article	N ° opération	Libellé	Montant
2031	Frais d'études	Bâtiment 104 Le Bourg Eglise Milhaguet Panneaux photovoltaïques salle poly Audit SEHV log communaux	3 554.00 € 3 087.00 € 2 900.00 € 4 284.00 €
			Total 13 825.00 €
21351	Bâtiments publics	Mairie annexe Milhaguet	4 337.00 €
			Total 4 337.00 €
21828	Autres matériels de transport	Véhicule Utilitaire Fiat équipé	26 400.00 €
			Total 26 400.00 €
2313	Constructions	Travaux 106 Le Bourg (DVLS) SARL ACE CERODECO	3 762.00 € 6 718.00 € 9 774.00 €
			Total 20 254.00 €
2315	Installations, matériels, outillages techniques	Pose et dépose de l'éclairage public Electricité local cantoniers Electricité mairie annexe	54 425.00 € 4 080.00 € 3 258.00 € 2 459.00 €
			Total 64 222.00€
			TOTAL 129 038.00 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait à Marval, le 30 décembre 2025

Rachel HAAG,
Secrétaire de Séance

Pierre HACHIN,
Maire

